

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception : 20/06/2013

Dossier complet le :

08/07/2013

N° d'enregistrement: F-024-13-C-0054

1. Intitulé du projet

Extension de la base travaux existante d'Auneau (département de l'Eure-et-Loir).

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom CHASTENET

Prénom Jean-Pierre

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

RFF - Direction Régionale Centre Limousin

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Jean-Pierre CHASTENET, directeur d'Opération Délégué (DOD)

RCS / SIRET

14 | 1 | 2 | 1 | 2 | 8 | 0 | 1 | 7 | 3 | 7 | 1 | 0 | 0 | 3 | 1 | 0 |

Forme juridique EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique n°5 b) :	Création de 2 voies de 350 mètres chacune (voies 19 et 21) et d'une voie de 150 mètres (voie 17) de part et d'autre de la future aire de déchargement des
«Autres voies ferroviaires de plus de 500 mètres»	produits de dégarnissage. Création d'une voie de 700 mètres (voie R7).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8,1

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en l'extension de la base travaux déjà existante de la commune d'Auneau en vue des travaux de renouvellement de ballast et d'appareils de voie de la LGV Atlantique programmés à partir de 2015 et nécessitant des capacités de garage et de préparation pour nombreux trains de travaux de grandes longueurs, techniquement impossibles à garer à Auneau dans la configuration actuelle de la base.

Les travaux projetés ont pour objet de permettre le garage et la formation de trains complets de ballast et du train de dégarnissage (2 voies de longueur utile de 700 m) avec une voie supplémentaire pour les remises en tête des engins de traction ; la pose de 3 voies (2 voies de 350 m et 1 voie de 150 m) en impasse pour le chargement de ballast par cribleuse, le déchargement et retraitement éventuel des produits de dégarnissage. Il est également prévu le prolongement et remaniement du faisceau de voies de service de la gare d'Auneau pour transformer ces voies en chantier Equipement, et la récupération de deux voies d'environ 250 m dans un ancien camp militaire situé à proximité de la base travaux pour la préparation des trains de travaux des Entreprises Extérieures (ces voies étant closes, les problèmes de coactivité seraient ainsi limitées). La base travaux serait ainsi entièrement "chantier Equipement", et les entrées et sorties de base pourraient être gérées par du personnel de l'Infrapôle LGVA.

L'extension de la base travaux en projet nécessite l'acquisition (à l'amiable) de deux parcelles privées enclavées dans le site actuel : une est située au pied de l'ancien silo et l'autre concerne un ancien camp militaire.

4.2 Objectifs du projet

- Augmenter la longueur et le nombre de voies de la base travaux d'Auneau
- Permettre le garage et la préparation des trains de travaux nécessaires au renouvellement de ballast et d'appareils de voie de la LGV Atlantique programmé à partir de 2015
- Faciliter la cohabitation entre les engins nécessaires aux travaux , à la maintenance et les trains de travaux

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Ces travaux peuvent être décomposés de la façon suivante (Cf. annexe fonctionnelle : situation actuelle et situation projetée de la base travaux d'Auneau) :

- Faisceau de voies de service d'Auneau : pose d'une Tangente Jonction Double et d'un tiroir de 80 m côté Nord, déplacement des appareils 13, 14 et 15 pour allongement des voies 3 à 7 et raccordement de la voie 9 ; simplification des installations du PN 50 en option.
- Ancien camp militaire : achat d'une parcelle de 8 000 m² et remise en état des deux voies de 250 m utiles environ, ainsi que pose de clôture en limite de parcelle sur 300 m environ.

Achat d'une parcelle privée de 1600 m² au pied de l'ancien silo.

- Base à ballast : pose de deux voies de 350 m et d'une voie de 150 m de part et d'autre de la future aire de déchargement des produits de dégarnissage, avec pose de trois appareils de voie, dont un récupéré suite à dépose ; aménagement de l'aire de déchargement.
- Voies de réception (R3 et R5) : prolongement des voies de réception à plus de 700 m utiles par déplacement de la voie L et de deux appareils de la tête de faisceau Sud des voies de service d'Auneau, dépose du branchement 107 et de la communication 105/106 côté Nord ; repose de trois branchements côté faisceau VS déposés par
- Création d'une voie R7 de 700 m permettant d'avoir deux voies de garage pour les trains de ballast et de dégarnissage parallèlement à la voie R5, avec pose d'une nouvelle voie S pour le garage des voitures de cantonnement, nécessitant la réutilisation de deux branchements déposés par ailleurs, et la pose d'un nouvel appareil. - Création d'un tiroir de manoeuvre côté sud entre la voie unique Brétigny-La Membrolle et le raccordement LGV, avec raccordement des voies R3 et R5 nécessitant la pose
- de deux appareils de voie (dont un déposé par ailleurs) et de trois signaux carré violet. Les travaux prévus pour une durée de 3 mois seront séquencés en 16 opérations :

Débroussaillage préalable

- Décapage plateformes voies neuves
- Dépose des appareils et panneaux de voies remaniés sur le faisceau Nord

Remplacement des bois d'appareils et traverses HS

- Pose ou repose des appareils et panneaux de voies à leurs nouveaux emplacements sur le faisceau Nord

- Remplacement de traverses ex-EP militaire - Dépose des appareils et panneaux de voies remaniés sur le faisceau Sud

- Remplacement des bois d'appareils et traverses HS

- Pose des appareils et nouvelles voies

- Ballastage par train de travaux des zones remaniées

- Bourrage mécanique lourd

- Raccordement des leviers des aiguilles.
- Déplacement guérite et artères de câbles

Pose des signaux côté sud

- Pose et branchements feux heurtoirs
- Pose et raccordement candélabres

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, le projet permettra de garer et de préparer les trains de travaux de grandes longueurs nécessaires aux travaux de renouvellement de ballast et d'appareils de voie de la LGV Atlantique.

dossier(s) d'autorisation(s).	ative de l'Etat competente en matière d'environnement devid etre jointe duix)							
A ce stade de l'étude, le projet ne sera pas soumis à une procédure de dossier loi sur l'eau. Le projet peut être soumis à déclaration de projet suite à l'enquête publique régie par le Code de l'Environnement seulement si l'autorité environnementale émet un avis favorable à la réalisation d'une étude d'impact sur								
l'environnement. Le projet sera, a priori, soumis à autorisation temporaire au titre de la législation des Installations Classées pour les traverses en bois créosoté (rubrique 2718 : Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R. 511-10 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 1313,2710,2711,2712,2717 et 2719).								
4.4.2 Précisez ici pour quelle procéd	ure d'autorisation ce formulaire est rempli							
Ce formulaire n'est rempli pour aucu	ne procédure d'autorisation particulière.							
	projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées							
	eurs caractéristiques Valeur							
Superficie de l'emprise du projet (approximatif): Superficie des acquisitions foncières (ancien camp militaire et autre parcelle privée): Longueur des voies 19 et 21 créées: Longueur de la voie 17 créée: Longueur du tiroir Nord créé: Longueur du tiroir Nord créé: Longueur du tiroir Sud créé: Longueur de la voie S créée: Longueur de la voie S créée: Longueur d'extension de la voie R7: Longueur d'extension de la voie R3 créée: Longueur d'extension de la voie R3 créée: 401 m								
4.6 Localisation du projet								
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques¹ Long. 01°46'26" Lat. 48°26'19"							
Base travaux d'Auneau Proximité du PRS 14 de la LGV A sur les emprises de la gare d'Auneau (au km 77 de la ligne Brétigny-Tours) Communes de Roinville et Aunay- sur-Auneau Département d'Eure-et-Loir.	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°: Point de départ : Long°'" Lat°'" Point d'arrivée : Long°'" Lat°'" Communes traversées : Roinville Aunay-sur-Auneau							
4.7 S'agit-il d'une modification/exter	sion d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non							
4.7.1 Si oui, cette installation ou ce 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été	t ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non vautorisé ?							
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un progr	amme de fravaux ? Oui Non							
Si oui, de quels projets se compose le programme ? Le programme de travaux dans lequel s'inscrit le projet est le schéma directeur des travaux de régénération de la LGV Atlantique 2015- 2020.								

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet traverse deux communes (Roinville et Aunay-sous-Auneau) dans le département d'Eure-et-Loir.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme

concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Du côté d'Aunay-sous-Auneau, le projet se situe dans les zones Ux ét 1AUx. La zone Ux est une zone urbaine à usage d'activités économiques, en renouvellement des anciens camps militaires et casernement de passage. Elle est exclusivement destinée à l'accueil et l'extension de construction à usage d'activités. La zone 1AUx est un secteur d'urbanisation future à dominante d'activité. Du côté de Roinville, le projet se situe en zone d'activité.

Une partie du projet est localisée sur deux parcelles privées enclavées dans le site actuel : une est située au pied de l'ancien silo et l'autre concerne un ancien camp militaire.

Plan Local d'Urbanisme d'Aunay-sous-Auneau approuvé le 13 avril 2007 et en cours de

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les	modification. Règlement applicable à la zone du projet : zone Ux et zone 1AUx.							
règlements applicables à la zone du projet	Carte communale de Roinville approuvée le 5 décembre 2005. Règlement applicable à la zone du projet : zone d'activité.							
		Pas de Plan de Prévention des Risques Naturels (inondation, mouvements de terrain,), ni de Plan de Prévention des Risques Technologiques .						
Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation oui Non								
	nt, par	tous n	ne d'implantation envisagée : noyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <u>uv.fr/etude-impact</u>					
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?					
dans une zone naturelle d'intérêt écologique,			Le projet ne se situe dans aucune ZNIEFF ni aucun APB (Source : INPN).					
faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		Ø	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF II - Vallées de la Voise et de l'Aunay (240003957), située à 800 mètres au nord du projet. L'APB le plus proche est constitué par les étangs de Baleine et Brûle-doux à 27 km au Nord-Est de la base travaux.					
			Le projet ne se situe pas en zone de montagne.					
en zone de montagne ?		7						
sur le territoire d'une commune littorale ?		V	Le projet ne se situe pas dans une commune classée en Loi littoral.					
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		V	Le projet ne se situe dans aucun de ces espaces protégés. (Source : INPN)					
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		7	La LGV Atlantique Paris/Monts traversant les communes d'Aunay-sur-Auneau et Roinville est une infrastructure de transport bruyante classée en catégorie 1. Le secteur affecté par le bruit est d'une largeur de 300 m par rapport à l'axe de la voie. Un projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures de transports terrestres (routières et ferroviaires) de l'État en Eure-et-Loir est porté à la consultation entre avril et juin 2013.Cependant aucun PPBE n'est en vigueur ni en cours d'élaboration sur le territoire communal (Sources : préfecture d'Eure-et-Loir, mairies de Roinville et Aunay-sous-Auneau).					

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?		Ø	Aucune AMVAP ni ZPPAUP n'est présente dans les emprises travaux ni à proximité du projet. Des opérations de fouilles archéologiques ont été réalisées en 2007 lors de l'aménagement urbain du secteur du Parc - route de Janville à Auneau, à environ 200 mètres du projet d'extension de la base travaux d'Auneau (Source : Atlas des patrimoines).
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		Ø	Le projet ne se situe pas au sein d'une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation (Sources : RPDZH, INPN, DREAL Centre).
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		Ø	Les communes ne sont concernées par aucun Plan de Prévention des Risques Naturels (Inondation, mouvements de terrain) ni par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)(Source : Cartorisque). En revanche, la commune d'Auneau, voisine à proximité immédiate du projet, possède un PPRT prescrit pour la société Legendre Delpierre située à 1,7 km, installation Seveso seuil haut seuil dont l'activité est le stockage de produits agropharmaceutiques (Sources : préfecture d'Eure-et-Loir, DREAL Centre).
dans un site ou sur des sols pollués ?		Ø	Le projet se situe sur un site ou sur des sols potentiellement pollués (BASIAS) dont l'activité est terminée. Le site le plus proche est la société REVELEC située à 1,9 km au Nord-Ouest de la base travaux (Site BASOL n° 28.0040). Son activité était le traitement chimique et électrolytique des métaux (Source : BASOL).
dans une zone de répartition des eaux ?	Ø		Le projet, comme l'intégralité des communes, se situe dans la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) de la Beauce et du Cenomanien (Source : Système d'information sur l'eau du bassin Seine-Normandie)
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		7	Le projet ne se situe dans aucun périmètre de protection de captage AEP. Le captage actif le plus proche, appelé "le Petit Noyer", se situe à 2 km à l'Ouest de la base travaux, sur la commune de Roinville (Source : ARS Centre). Un captage en projet appelé "les Bouleaux" est situé sur la commune d'Auneau à 1,6 km du projet.
dans un site inscrit ou classé ?		Ø	Le projet ne se situe pas dans un site inscrit ou classé. Le site classé le plus proche se situe à 8 km à l'Ouest de la base travaux. Il s'agit du "Domaine d'Esclimont". (Source : Atlas des Patrimoines)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		Ø	Le projet se situe à proximité de la ZPS (Directive Oiseaux) FR 2410002 : "Beauce et Vallée de la Conie". Ce site s'étend au Sud du projet à une distance minimale de 3.7 km. La ZSC (Directive Habitat) FR 2400552 : "Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents" se situe à 3.2 km au Nord-Ouest du projet (Source : INPN).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?		7	Le projet ne se situe dans aucun périmètre de protection d'un monument historique. Le monument classé le plus proche est l'église Saint-Eloy à Aunaysous-Auneau (2.3 km à l'Est). Le monument inscrit le plus proche est le donjon de l'ancien château à Auneau (2 km au Nord)(Source : Atlas des Patrimoines). Le site inscrit au patrimoine de l'UNESCO le plus proche est la "Cathédrale de Chartres" à 21 km à l'Ouest du projet (Source : http://whc.unesco.org).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

1	le l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ?
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		Ø	Appréciez sommairement l'impact potentiel Aucun prélèvement d'eau n'est prévu dans le cadre du projet. Les bases vie du chantier auront besoin d'accès en eau potable mais il n'y a pas de prélèvement ou rejet dans le milieu naturel ou la nappe.
Descourses	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		✓	La masse d'eau des "Calcaires tertiaires libres de Beauce" (Code : GG092) se situe à une profondeur comprise entre 20 et 30 mètres par rapport au sol (Sources : Infoterre, IGN, Système d'information pour la gestion des eaux souterraines en région Centre). Les travaux seront réalisés en surface ou à très faible profondeur. Par conséquent, il ne risque pas d'intercepter et de modifier la masse d'eau souterraine des calcaires libres de Beauce et n'impliquera pas de drainage.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?			Les travaux généreront le "creusement" de la couche superficielle du terrain uniquement sur quelques centimètres d'épaisseur.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?			Le projet n'est pas déficitaire en matériaux et n'entraînera pas de ponction des ressources naturelles.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V	Le projet étant situé dans les emprises ferroviaires en exploitation, il n'est pas susceptible d'impacter la biodiversité existante. Les travaux d'extension des voies R7 et R5 et de création de la voie 17 généreront la suppression très ponctuelle de deux bosquets et de quelques arbres au Nord-Est de l'ancien silo. Vu la nature des bosquets qui ne sont pas des corridors écologiques et l'ampleur du projet, aucune incidence notable n'est prévisible ni en phase travaux, ni en phase exploitation.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		7	Les travaux et le projet ne nécessitant pas de prélèvement d'eau, il n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière (ZRE).

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		Ø	Le projet est situé dans les emprises ferroviaires, il n'engendre donc pas de consommation d'espaces naturels, forestiers, maritimes.
	Est-il concemé par des risques technologiques ?		Ø	Aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques n'est recensé sur les emprises chantier du projet. Aucun établissement SEVESO n'y a été recensé à ce jour, le projet n'est pas donc concerné par le risque technologique.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		Ø	Les communes d'Aunay-sous-Auneau et de Roinville ne sont pas soumises à un Plan de Prévention des Risques Naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concemé par des risques sanitaires ?			Le projet, en phase exploitation, engendre des risques sanitaires au niveau du stockage des traverses en bois créosoté en cas de pluie. Il n'est pas concerné par les risques sanitaires.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	V V		En phase chantier, le projet est susceptible d'émettre des nuisances sonores, dues principalement au fonctionnement des engins de chantier et à la circulation des camions et trains transportant des matériaux. Deux maisons au Nord-Est du projet se trouvent à proximité des travaux de création du tiroir de 80 m, d'allongement des voies 3 à 7 et de raccordement de la voie 9. Une habitation est également située à proximité immédiate des travaux d'extension des voies R7 et R5. En phase exploitation, le projet pourra générer des nuisances sonores car l'extension de la base travaux augmentera la capacité de garage et préparation des trains travaux. Ainsi, le projet générera davantage de trafic des trains travaux et des trains et camions transportant le ballast et les rails bien que 50% du ballast enlevé sera réutilisé. Les chargement et déchargement des produits de dégarnissage pourront être sources de bruit également.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concemé par des nuisances olfactives ?			Le projet n'engendrera pas des odeurs, que ce soit en phase chantier qu'en phase d'exploitation. La base travaux peut être concernée par les nuisances olfactives venant de la déchetterie de Roinville localisée en face de l'ancien silo.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	V		En phase d'exploitation, le projet est susceptible d'émettre des vibrations supplémentaires lors du déchargement du ballast neuf et usagé ainsi que lors de la circulation des trains travaux. La base travaux sera concernée par les vibrations générées par le passage des trains.

		Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	7		En phase chantier, le projet est susceptible de générer légèrement plus d'émission lumineuse que la base travaux actuelle. Le projet est concernée par des émissions lumineuses provenant de l'éclairage des routes environnantes.
		Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	V		En phase travaux et exploitation, trois types de rejets sont susceptibles d'apparaître : - les gaz d'échappement des engins de chantier - les poussières du chantier - les poussières issues du stockage, déchargement et chargement du ballast.
1	Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	V		Les matériaux et notamment les traverses seront stockés sur rétention ou sur des zones imperméables et seront couverts. Les eaux pluviales issues de ces zones de stockage seront dirigées vers le réseau d'assainissement existant ou en cas d'impossibilité, vers un système de décantation.
		Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		Ø	En phase travaux, des déchets de chantier seront émis. Une politique de gestion des déchets sera mise en place à cet effet. La production de déchets sera maîtrisée, les déchets seront triés et acheminés selon leur type, dans des sites agréés. Les zones prévues de stockage de déchets et de matériaux se trouvent en dehors de zone vulnérable ou protégée. De plus toutes les précautions seront prises afin d'éviter la pollution du sol (stockage couvert, sur rétention ou sur des zones imperméables) par les produits dangereux (créosote des traverses bois), liquides, eaux souillées ou tout autre résidu (huile, peinture, solvant,).
	Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		V	Néant.
vie / Population	vie /	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		Ø	Néant.

6.2 Les incidences du projet identif	lées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oul Non 🗸 Si oui, décri	vez lesquelles :
Aucun projet connu à proximité de (Sources : DREAL Centre)	la gare n'est répertorié sur les communes d'Aunay-sous-Auneau et de Roinville.
	flées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? rivez lesquels :
THE RESERVE	7. Auto-évaluation (facultatif)
Au regard du formulaire rempli, es qu'il devrait en être dispensé ? Exp	stimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou
relativement faibles et aucun impa Les travaux ayant lieu sur une bas patrimoine culturel n'a été identifié La nature du projet ne risque pas Afin de minimiser l'impact du bruit bruit de chantier sera élaboré : - les horaires de chantier seront de	te travaux existante, ils excluent également les impacts sur le paysage. Aucun dans les emprises chantier non plus d'impacter l'occupation actuelle des sols. sur les riverains (trois habitations à proximité des emprises du chantier), un dossier éfinies conformément au règlement sanitaire départemental lière à réduire les nuisances sonores ains, en amont, sera effectuée
comme déjà réalisé actuellement Concernant la potentielle infiltratio contenus dans le ballast usagé, co géomembranes imperméables. Le	iellement générées par le ballast stocké et transporté, ce dernier sera arrosé et bâché n de la créosote issue des traverses en bois ainsi que les éventuels hydrocarbures elui-ci ainsi que les traverses créosotées seront bâchés et stockés sur des es eaux pluviales issues de ces zones de stockage seront dirigées vers le réseau as d'impossibilité, dans un système de décantation.
En conclusion, il n'est pas nécess d'une étude d'impact.	aire, d'après nous, que le projet d'extension de la base travaux d'Auneau fasse l'objet

		8. Annexes						
8.	1 Annexes o	abligatoires and a second seco	Щ					
		Objet						
1	L'annexe n	n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;						
2	d'extraits c	e situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir artographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;						
3	de vue, l'u paysage la		×					
4	Un plan du 18°, 28° a) e	projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	×					
5	32°, 41° et aériennes det 1/5 000.	es travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans purs d'eau;	×					
8.	2 Autres anı	nexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire						
٧	euillez comp	oléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que l elles elles se rattachent	es					
		Objet						
Sit	uation actu	elle et situation projetée de la base travaux d'Auneau						
Pla	anning des	ravaux						
		9. Engagement et signature						
J	e certifie sur	l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ✓						
	Fait à	Paris le, 03/06/13						
	ruiru							
		La chargée d'études environnement						
	Signature	Cécilia MELE						



Extension de la base travaux d'Auneau

Annexes obligatoires et optionnelles à la demande d'examen cas par cas

DATE: 03/06/13

Fiche d'identification	
Titre	Annexes obligatoires et optionnelles à la demande d'examen cas par cas
Émetteur	SYSTRA/IED
Référence	DT13030
Historique des modifications et date	Version A
Confidentialité	Faible

Approbat	ion		
Version	Nom	Date	Visa
01	Auteur : Cécilia MELE	03/06/2013	Allela
	Vérificateur : Marie COLMANT	04/06/2013	4
	Validateur : Eric Meyer	05/06/2013	3

Table des matières

Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire	3
Annexe 2 : Plan de situation	3
Annexe 3: Reportage photographique du 06/05/2013 (Source: SYSTRA)	5
Annexe 4 : Plan du projet (Source : SNCF)	9
Annexe 5 : Plan des abords du projet	11
Annexe optionnelle: Situation actuelle et situation projetée de la base travaux d'A (Source : SNCF)	
Annexe optionnelle: Planning des travaux (Source : SNCF)	14

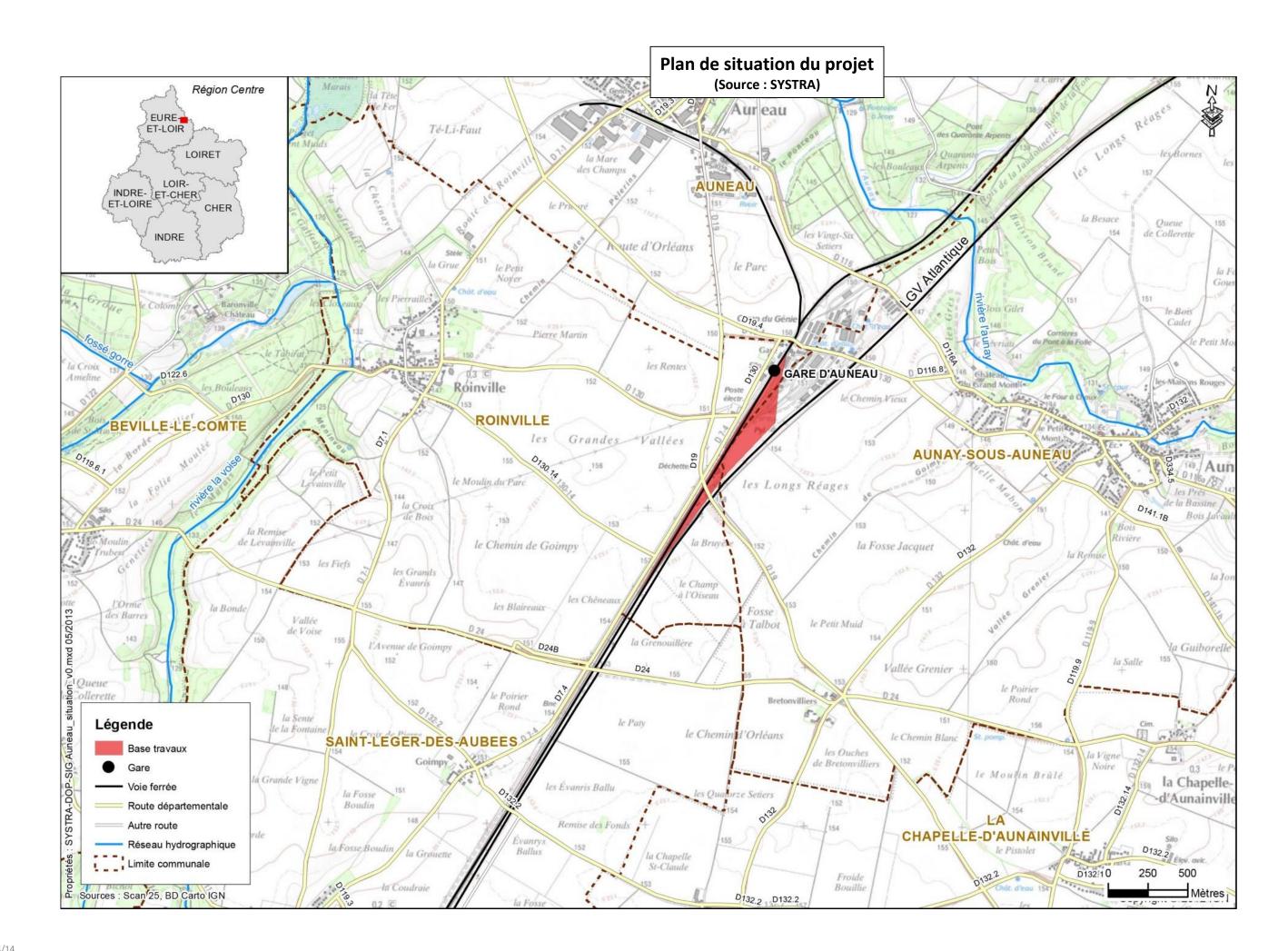


Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Voir dossier Cerfa « Annexe 1 » joint.

Annexe 2: Plan de situation

Voir carte page suivante.



Annexe 3: Reportage photographique du 06/05/2013 (Source: SYSTRA)



Image n°1: Ancien silo (vue direction-Est)



Image n°2 : Emplacement de la future voie R7 à créer (vue direction Nord-Est)



Image n°3 : Vue de la brigade à l'Est et des voies actuelles respectives : de service, voie R5, R 3 et voie unique Brétigny-Tour (vue direction Nord-Est)



Image n°4: Emplacement d'une nouvelle voie de service S et du futur raccordement de celle-ci à la nouvelle voie R7 (vue direction Sud-Ouest)



Image n°5 : Communication 105/106 à déposer (vue direction Sud-Ouest)



Image n°6 : Butoir de la voie R3, emplacement du nouveau raccordement des voies R3 et R5 avec la communication 105/106 déposée par ailleurs et de la création du nouveau tiroir de manœuvre (vue direction Sud-Ouest)



Image n°7: Stockage actuel des traverses



Image n°8 : Bosquet à proximité de l'ancien silo à supprimer pour la création de la voie R7, l'allongement de la voie R5 et le raccordement de ces 2 voies (vue direction Sud)



Image n°9 : Habitation à proximité de la voie unique et des futurs travaux de raccordement des voies R5 et R7



Image n°10 : Aire de chargement de ballast actuelle (vue direction Nord-Est)



Image n°11 : Emplacement de la future aire de déchargement et chargement du ballast (vue direction Nord-Est)



Image n°12 : Voies de l'ancien camp militaire avec en arrière-plan les voies les voies 13 et 15 à remettre en état (vue direction Nord)



Image n°13 : Silo en activité à proximité de la gare d'Auneau (vue direction Sud)



Image n°14 : Habitation derrière la gare d'Auneau (vue direction Nord-Ouest)



Image n°15 : Réserve incendie avec en arrière-plan la gare d'Auneau (vue direction Nord-Est)



Image n°16 : Emplacement du futur tiroir de 80 m (vue direction Est)

La localisation géographique des photographies est représentée sur la carte page suivante.

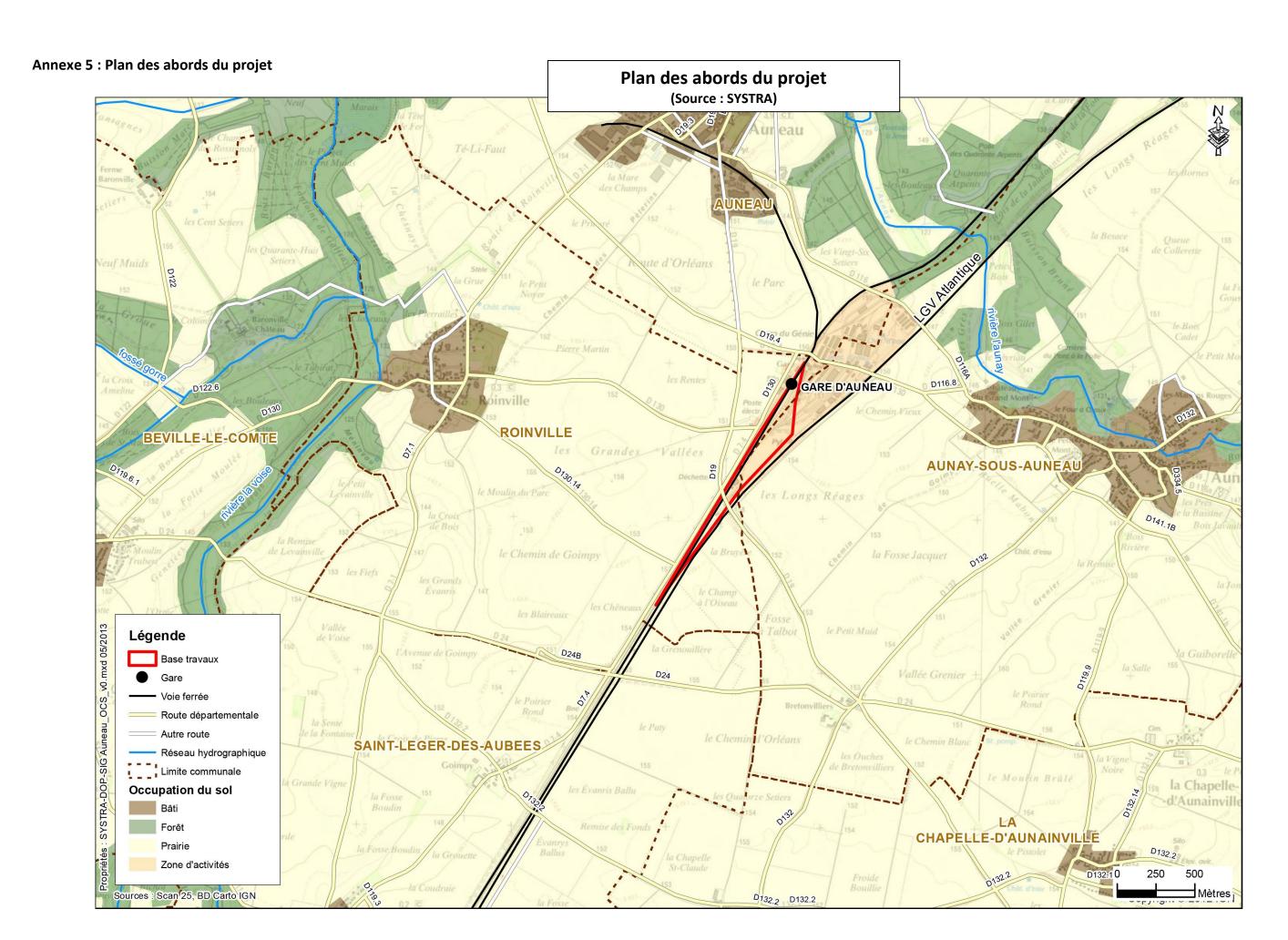




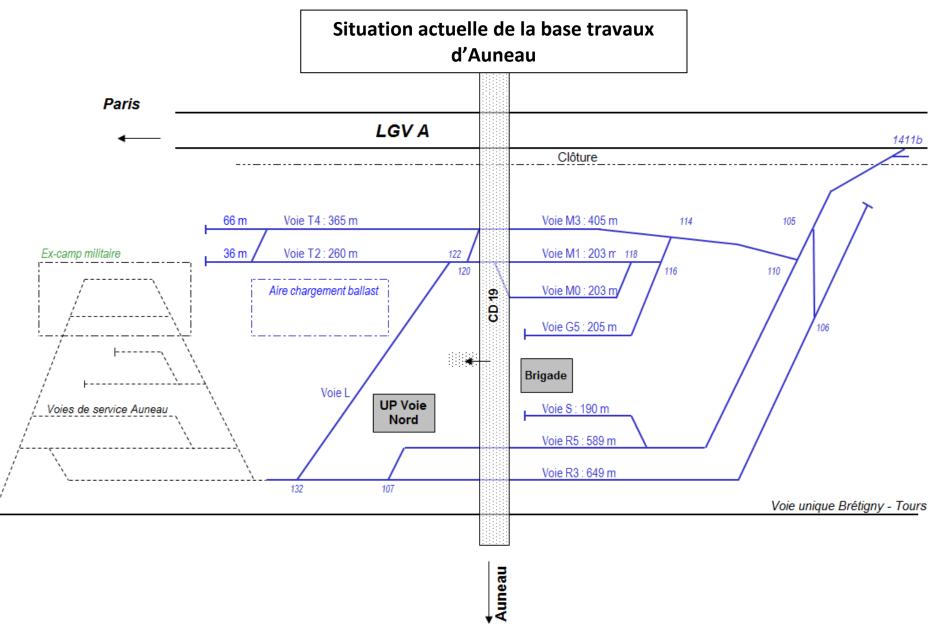
Annexe 4 : Plan du projet (Source : SNCF)



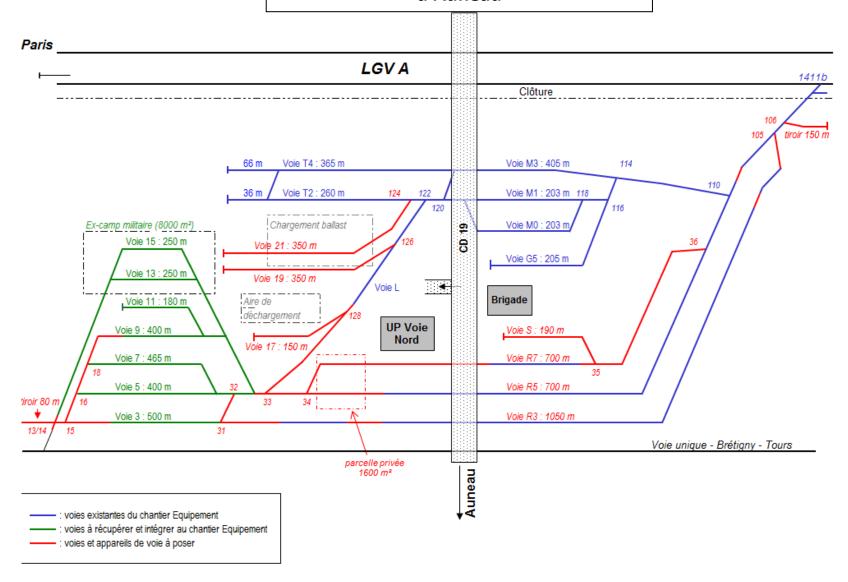




Annexe optionnelle: Situation actuelle et situation projetée de la base travaux d'Auneau (Source : SNCF)



Situation projetée de la base travaux d'Auneau



Annexe optionnelle: Planning des travaux (Source : SNCF)

